



La Municipalité d'Aigle
Place du Marché 1
Case postale 500
CH-1860 Aigle
Tél. +41 (0)24 468 41 11
administration@aigle.ch

Administration générale / Secrétariat municipal
N/réf. GD/SC

**Aux membres de la Commission
consultative sur l'entente scolaire
Aigle, Corbeyrier et Yverne**

Par courrier électronique

Aigle, le 20 mars 2025

**Consultation sur le préavis relatif à l'adoption de la convention scolaire portant entente
intercommunale entre Aigle, Corbeyrier et Yverne**

Mesdames, Messieurs les membres de la commission,

Le 14 janvier 2025, les membres des commissions des 3 communes concernées se sont réunis afin d'être consultés au sujet de la convention visée en titre.

De manière unanime, les commissaires des communes ont demandé que les changements suivants soient apportés à la convention :

- **Art. 4 :** ajout de la mention qu'en cas d'absence, le-la représentant-e soit remplacé-e par son suppléant ou un autre municipal
- **Art. 7 :** remplacer « membres » par « représentants »
- **Art. 12 :** ajouter la référence sur la loi des transports scolaires (en fait, il s'agit d'un règlement et non d'une loi).

Sur proposition du groupe de travail réunissant des représentants des 3 communes membres, les Municipalités d'Aigle, Corbeyrier et Yverne ont décidé d'accepter toutes vos remarques, lesquelles ont été intégrées dans le projet d'entente (voir document en annexe).

Le projet définitif sera donc prochainement soumis aux plénums des conseils des 3 communes pour adoption. Conformément à l'art. 110 al. 7 de la loi sur les communes, il ne pourra pas être amendé.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les membres de la Commission, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité d'Aigle

Le Syndic

Grégory Devaud



La Secrétaire municipale

Anne Décaillet

Annexe : ment.